

La France pollue trop son air

ENVIRONNEMENT. Alors que les alertes à la pollution se multiplient, l'Europe menace de poursuivre la France en justice pour non-respect des règles. Notre pays pourrait se voir infliger une amende de 300 000 € par jour !

Une nouvelle alerte à la pollution a été déclenchée hier après-midi en Ile-de-France, du fait d'une concentration excessive de particules fines dans l'air à Paris et au nord de la petite couronne. L'atmosphère était tout aussi irrespirable hier dans le Bassin lyonnais. Et, depuis mercredi, le seuil d'information des épisodes de pollution a été nettement abaissé par la préfecture de Rhône-Alpes afin de limiter les risques sanitaires et surtout de s'adapter à la réglementation européenne.

Car en la matière la France fait partie des mauvais élèves de l'UE. Trois à 4 millions de Franciliens respirent chaque année un air trop pollué. Et de nombreuses agglomérations, du nord au sud de l'Hexagone, dépassent depuis des années les seuils fixés par Bruxelles. Lassée de faire les gros yeux à la France, qui « n'a pas remédié de manière efficace aux émissions excédentaires de minuscules particules en suspension dans l'air », la Commission européenne, envisage des poursuites devant la Cour de justice européenne, et fait planer la menace d'une amende

journalière record de 150 000 à 300 000 € par jour ! L'an dernier, 11 agglomérations* ont dépassé plus de 35 fois les normes de particules fines. Ces micropoussières cancérigènes, émises par les véhicules diesel, le chauffage et l'industrie, seraient responsables chaque année de 42 000 morts prématurées en France, selon l'Organisation mondiale de la santé !

De nombreux contrôles vont être effectués cette année

« En octobre dernier, nous avons demandé à la France de se conformer aux règles de l'Union et de prendre des mesures avant deux mois », souligne Jo Hennon, porte-parole de la Commission européenne, en charge de l'Environnement. La France nous a demandé une dérogation jusqu'en juin, mais nous ne sommes pas convaincus que les normes seront respectées d'ici-là. » « Si l'on se réfère aux contentieux précédents, la pollution de l'air

pourrait coûter entre 50 et 100 M€ aux contribuables français », estime Victor-Hugo Espinosa, président de l'association Ecoforum. « On fera tout pour éviter une condamnation », répond le ministère de l'Ecologie, qui affirme que « la pollution a tendance à décroître depuis 2007, grâce à des actions ciblées sur plusieurs secteurs d'activités ». Des arrêtés ont notamment été pris pour réduire les rejets des usines, et de nombreux contrôles seront effectués cette année. Mais le gouvernement compte surtout sur la mise en place d'ici à 2012 dans 8 agglomérations françaises, dont Paris et Lyon, de zones d'actions prioritaires pour l'air (Zapa), dans lesquelles les véhicules les plus polluants seront interdits.

La France vient aussi d'édicter un décret qui abaisse le seuil d'alerte en cas de pic de pollution annoncé. Les automobilistes seraient ainsi obligés de réduire leur vitesse plus souvent.

FREDERIC MOUCHON

* Avignon, Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Paris, Strasbourg, Toulon, zone urbaine régionale de Rhône-Alpes, île de la Réunion. Retrouvez la carte sur notre site : Leparisien.fr

« On n'évitera une sanction que si l'on agit vite »

FABIENNE KELLER ● sénatrice UMP

Ex-maire de Strasbourg, la sénatrice UMP du Bas-Rhin a rédigé en 2008 un rapport d'information sur le non-respect des directives européennes par la France dans le domaine de l'environnement.

La France est-elle souvent pointée du doigt par l'Europe pour des manquements à l'environnement ?

FABIENNE KELLER. En janvier 2006, nous avons recensé quatorze affaires pouvant entraîner une sanction pécuniaire de l'Europe. Et, en 2008, la France avait provisionné 367 M€ dans les comptes de l'Etat pour des litiges liés à l'environnement afin de couvrir d'éventuelles sanctions pécuniaires. Cela concernait notamment les OGM, la pollution aux nitrates en Bretagne, la non-conformité des rejets de certaines stations d'épuration et la pollution de l'étang de Berre.

La France a-t-elle déjà été condamnée ?

Pour ne pas avoir exécuté un arrêt de la

« Si la Commission met la pression sur la France, c'est parce que les particules ont des effets considérables sur la santé

Cour de justice européenne dans une affaire de pêche de poissons trop petits, la France a été condamnée à payer en juillet 2005 une somme forfaitaire de 20 M€. Et, en 2004, nous avons été le pays le plus condamné pour manquement, l'environnement étant l'un des secteurs les plus porteurs de contentieux.

La situation s'est-elle améliorée depuis le Grenelle de l'environnement ?

Grâce à la puissance du Grenelle, on a rattrapé notre retard, mais je vais refaire le point dans les semaines à venir pour savoir où en est la France, car l'écologie semble malheureusement être moins prioritaire depuis quelque temps. Et si

tout le monde vote généralement les directives à Bruxelles dans l'allégresse, personne n'anticipe ensuite leur mise en œuvre, et la France est très lente à les appliquer.

Risque-t-on d'être condamné pour pollution de l'air ?

Les processus de condamnation de l'Europe se sont raccourcis et, si la Commission met la pression sur la France, c'est parce que les particules ont des effets considérables sur la santé. Mais c'est un dossier très compliqué, car il faut s'occuper à la fois des rejets de particules des usines, de la circulation automobile, en particulier des véhicules diesel, du chauffage des particuliers... Bref, il n'y a pas une solution unique au problème et cela prend du temps d'obtenir des résultats. On n'évitera une sanction que si l'on agit vite et efficacement pour permettre aux Français de mieux respirer.



La France a notamment pris des mesures pour réduire les rejets de particules des usines.

(MAXPPP/PHOTOSHOT/PAAL HERMANSE)